

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LE BUREAU DES IMAGES

1 Route de Marckolsheim
67600 SELESTAT

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A Mesdames, Messieurs, Membres de l'association LE BUREAU DES IMAGES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE BUREAU DES IMAGES relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes annuels et notamment le paragraphe « Evénements significatifs » relatifs à l'arrêt de la plateforme NOOZY.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- l'examen des estimations comptables significatives, et notamment, la vérification du cadre conventionnel des subventions reçues de la part des financeurs, ainsi que leur correcte comptabilisation,
- les options retenues dans le choix des méthodes comptables,
- la présentation d'ensemble des comptes,

N'appellent pas de notre part de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas été en mesure de vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, ce document ne nous ayant pas été communiqué.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

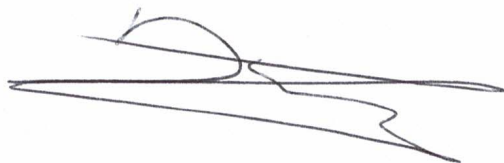
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Sélestat, 11 juin 2026.

Philippe DOUCY
Commissaire aux comptes



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	29 766	23 461	6 305	13 198
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 900		1 900	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	31 666	23 461	8 205	13 198
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	200		200	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	228 905		228 905	397 454
Charges constatées d'avance	4 979		4 979	2 308
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	201 935		201 935	92 084
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	436 020		436 020	491 846
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	467 685	23 461	444 224	505 044



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	339 463	339 463
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	339 463	339 463
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 5 212	114 651
Excédent ou déficit de l'exercice	- 47 576	- 119 862
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	286 675	334 251
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 958	13 198
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	291 633	347 449
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	7 000	7 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	7 000	7 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 015	11 730
TOTAL PROVISIONS (III)	14 015	11 730
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	26
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 766	13 890
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	116 785	124 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	131 577	138 865
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	444 224	505 044



Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	250	165
Ventes de biens		500
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	458 240	355 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		13 526
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	105	10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	458 595	369 201
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	87 042	96 984
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	8 805	4 302
Salaires	287 135	264 390
Cotisations sociales	112 345	121 334
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 240	38 227
Dotations aux provisions	2 285	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	318	2 055
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	506 171	527 291
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-47 576	-158 090
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		



Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-47 576	-158 090
Produits exceptionnels (V)		91 458
Charges exceptionnelles (VI)		53 231
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		38 227
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	458 595	460 660
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	506 171	580 522
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-47 576	-119 862
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		



Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **444 224,37 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-47 576,20 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE DU BUREAU DES IMAGES

1.1 Activité

L'association le Bureau des Images est une association de droit local, régie par les articles 21 à 79 IV du Code Civil local maintenu en vigueur dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 192.

Son siège social est situé au 1 route de Marckolsheim à Sélestat (67600) – Espace Gilbert Estève.

De par ses actions et son objet, l'association le Bureau des images déploie son activité à l'adresse de son siège et sur l'ensemble du territoire régional, national, transfrontalier et international. Elle poursuivra l'action menée par l'Agence culturelle Grand Est dans le cadre du dispositif

d'aménagement culturel du territoire lié aux missions du pôle Cinéma et Image Animée.

1.2 Présentation du projet

Elle intervient dans les secteurs du documentaire, de la fiction, du jeu vidéo, des expériences immersives et plus globalement de l'image narrative.

La structure image a pour but d'accompagner les professionnels régionaux et nationaux de l'audiovisuel et du cinéma, de développer l'écosystème régional, de produire, coproduire et diffuser des œuvres via une plateforme numérique de vidéo à la demande.

Elle inscrit son action en appui de la politique culturelle cinéma et audiovisuel de la Région Grand Est et des collectivités territoriales en Grand Est, tout en recherchant à développer des synergies avec les autres politiques, notamment en matière de développement local, économique et social sur le territoire régional.

Elle a vocation à accompagner les professionnels visés par son objet dans toutes les étapes de la création cinématographique et audiovisuelle : l'écriture, le développement, la production, le tournage, la postproduction.

Elle accompagne le développement, l'innovation et la diversification de l'activité des sociétés régionales de l'image et favorise l'implantation de nouvelles sociétés sur le territoire.

Elle a vocation à piloter ou copiloter des projets innovants ou structurants pour la filière images en Grand Est. Ces actions s'effectuent en lien avec la Région Grand Est et l'écosystème régional dans le but de créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière.

De même, elle favorise et accompagne les projets de collaboration innovants entre acteurs publics et privés du Grand Est entrant dans le cadre de son objet social.

Elle peut opérer dans le champ de la formation en cinéma et audiovisuel, soit directement au titre de la formation professionnelle continue, soit par une ingénierie en appui des organismes de formation initiale.



Elle peut mettre en oeuvre toutes actions concourant à la réalisation de ses objectifs notamment : mise en place et organisation des résidences, rencontres professionnelles, festivals, conférences, colloques, stages, délégations en festivals et marchés, appels à projet.

En tant qu'instance de concertation et de réflexion, elle a vocation à favoriser le dialogue constructif entre les acteurs du cinéma et de l'image animée aussi bien à l'intérieur de la région Grand Est qu'entre celle-ci et les autres régions françaises et étrangères.

Elle peut également coproduire des oeuvres audiovisuelles d'intérêt régional.

Elle peut agir dans un cadre contractuel de partenariat culturel ou financier et élabore des conventions précisant les modalités d'intervention avec ses partenaires dans les secteurs relevant de ses compétences.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Autres informations significatives :

- La mise à disposition dans le cadre de baux d'occupation précaire par le Conseil Régional des locaux et matériels d'équipement de ces locaux n'a pas fait, en l'absence de loyer ou de redevance, l'objet d'une valorisation intégrée dans le compte de résultat au regard de la spécificité des locaux et de l'absence d'éléments comparatifs permettant de valoriser cette contribution volontaire.
- L'agence assure l'entretien et le maintient en l'état des locaux situés à Selestat ainsi que la prise en charge des frais liés aux fluides, l'énergie, la fibre et le téléphone. Une quote part des frais est refacturée selon une clés de répartition en lien avec la surface occupée.
-
- La plateforme Noozy a définitivement été arrêtée le 30 juin 2024, après une mise en maintenance le 28 mars 2024 suite à la décision du Conseil d'Administration du 27/03/2024. Au 31/12/2025, le solde des subventions d'investissements, non utilisé et déjà versé, s'élève à 73 710 €. En cas de non utilisation, le solde pourrait faire l'objet d'une demande de reversement de la part de la Région Grand Est.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

1.1 Activité

L'association le Bureau des Images est une association de droit local, régie par les articles 21 à 79 IV du Code Civil local maintenu en vigueur dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 192.

Son siège social est situé au 1 route de Marckolsheim à Sélestat (67600) – Espace Gilbert Estève. Son budget sera évalué à partir des éléments liés à l'apport partiel d'actif de l'Agence culturelle Grand Est, d'éléments de Grand E-Nov+, de Noozy et sur la base d'éléments prévisionnels 2023 (Annexe 3).

De par ses actions et son objet, l'association le Bureau des images déploie son activité à l'adresse de son siège et sur l'ensemble du territoire régional, national, transfrontalier et international. Elle poursuivra l'action menée par l'Agence culturelle Grand Est dans le cadre du dispositif d'aménagement culturel du territoire lié aux missions du pôle Cinéma et Image Animée.

1.2 Présentation du projet

Elle intervient dans les secteurs du documentaire, de la fiction, du jeu vidéo, des expériences immersives et plus globalement de l'image narrative.

La structure image a pour but d'accompagner les professionnels régionaux et nationaux de l'audiovisuel et du cinéma et de développer l'écosystème régional.

Elle inscrit son action en appui de la politique culturelle cinéma et audiovisuel de la Région Grand Est et des collectivités territoriales en Grand Est, tout en recherchant à développer des synergies avec les autres politiques, notamment en matière de développement local, économique et social sur le territoire régional.

Elle a vocation à accompagner les professionnels visés par son objet dans toutes les étapes de la création cinématographique et audiovisuelle : l'écriture, le développement, la production, le tournage, la postproduction.

Elle accompagne le développement, l'innovation et la diversification de l'activité des sociétés régionales de l'image et favorise l'implantation de nouvelles sociétés sur le territoire.

Elle a vocation à piloter ou copiloter des projets innovants ou structurants pour la filière images en Grand Est. Ces actions s'effectuent en lien avec la Région Grand Est et l'écosystème régional dans le but de créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière.

De même, elle favorise et accompagne les projets de collaboration innovants entre acteurs publics et privés du Grand Est entrant dans le cadre de son objet social.

Elle peut opérer dans le champ de la formation en cinéma et audiovisuel, soit directement au titre de la formation professionnelle continue, soit par une ingénierie en appui des organismes de formation initiale.

Elle peut mettre en oeuvre toutes actions concourant à la réalisation de ses objectifs notamment : mise en place et organisation des résidences, rencontres professionnelles, festivals, conférences, colloques, stages, délégations en festivals et marchés, appels à projet.

En tant qu'instance de concertation et de réflexion, elle a vocation à favoriser le dialogue constructif entre les acteurs du cinéma et de l'image animée aussi bien à l'intérieur de la région Grand Est qu'entre celle-ci et les autres régions françaises et étrangères.

Elle peut également coproduire des oeuvres audiovisuelles d'intérêt régional.

Elle peut agir dans un cadre contractuel de partenariat culturel ou financier et élabore des conventions précisant les modalités d'intervention avec ses partenaires dans les secteurs relevant de ses compétences.



Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Les subventions d'investissements qui financent des immobilisations, font l'objet d'une reprise au même rythme que l'amortissement des biens financés, cette reprise étant constatée en produits exceptionnels.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des paramètres suivants :

- propres à chacun des salariés de l'association (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- taux d'actualisation 3,96%
- taux de charges sociales et fiscales 50%,

Le montant de la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 14 015 € au 31/12/2025.



Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la réforme du Plan Comptable Général (PCG) entraîne des modifications à la fois de formes des comptes annuels (présentation) et induit des changements d'imputations comptables.

Notre association a appliqué, conformément à la Loi, ce nouveau règlement applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2025.

L'application dudit règlement a pour effet :

- Une nouvelle présentation de la présente annexe comptable : de nouveaux états sont donc intégrés dans l'annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2025.
- Changement d'imputation de comptes comptables : les modifications apportées au PCG et le passage des règlements ANC 2024-03, 2015-06 et 2016-07 au nouveau règlement ANC 2022-06 n'ont pas d'impact sur les capitaux propres de l'exercice clos au 31/12/2024.

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, l'application du règlement ANC 2022-06 a eu les incidences suivantes :

- L'amortissement des subventions d'investissement de l'exercice a été comptabilisé en résultat d'exploitation pour un montant de 8 240 € (alors qu'il aurait été classé dans le résultat exceptionnel préalablement au règlement).



Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	28 418	1 347		29 766
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		2 360	460	1 900
TOTAL	28 418	3 707	460	31 666

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			15 220	8 240		23 461
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			15 220	8 240		23 461



Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 900	1 900		1 900
Clients douteux				
Autres créances clients	200	200		
Personnel et comptes rattachés	740	740		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 536	1 536		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	225 000	225 000		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 629	1 629		
Charges constatées d'avance	4 979	4 979		
TOTAL	235 984	235 984		1 900
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	4 979	
TOTAL	4 979	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	339 463				339 463
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	114 651	-118 862			-5 212
Excédent ou déficit de l'exercice	-119 862	119 862	-47 576		-47 576
TOTAL	334 252	1 000	-47 576		286 675
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	28 418				28 418
Provisions réglementées					
TOTAL	28 418				28 418
TOTAL GÉNÉRAL	362 670	1 000	-47 576		315 093



Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembourse.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés	7 000					7 000	
TOTAL	7 000					7 000	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	7 000					7 000	

Il s'agit de fonds dédiés transférés au Bureau des Images lors de l'Apport Partiel d'Actif de l'Agence Culturelle d'Alsace.

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	11 730	2 285			14 015
TOTAL	11 730	2 285			14 015

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux élab. de crédit	25	25		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 766	14 766		
Personnel et comptes rattachés	13 345	13 345		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	16 237	16 237		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	87 203	87 203		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	131 577	131 577		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			45 000			450 000
Subventions d'investissement						
TOTAL			45 000			450 000

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus à payer	25	
Fournisseurs - Factures non parvenues	12 221	
Personnel - Autres charges à payer	13 251	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	4 623	
État - Charges à payer	11 674	
TOTAL	41 794	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		



Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	0
TOTAL	6

